



Délibération N°13-06/08/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	92
Votants	104

Objet : Marché public : Fourniture de deux Bennes à Ordures Ménagères 26 T
Modification des termes relatifs aux avances consentie

L'an deux mille vingt, le six août, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 29/07/2020*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Marie-Christine BOUTH	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
CAZOULES	Joëlle MARIE	Jérôme TRESSENS
JAYAC	Françis JAGOURD	Timothée ZUCHER
ORLIAGUET	Patrick PUIDEBOIS	Alain MARINIER
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Stéphane LAURENT-SECRETAT	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Fabrice LEFEVRE	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX	Brigitte TEILLAC-PALADE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Michel LAJUGIE	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Sylviane BERNARDIN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	Cyril VIELESCOT
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Stéphane ALVES DE MATOS
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	Françis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Elsa COUSIN	Olivier BENOITON
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	Catherine BERTHELOT
LES EYZIES		
LES FARGES	Olivier FRAYSSE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE	David LESPINASSE	Gé KUSTERS
THONAC	Claudine LAWARREE-MALOYER	
VALOJOUX	Philippe BASTIDE	

Certifié exécutoire le :

024-252402284-20200806-D1306082020-DE
Regu le 13/08/2020

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC.....	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC.....	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN.....		
MARQUAY.....	Sylvie JESINGHAUS.....	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS.....	Patrick CROUZILLE.....	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA.....	Marie-Pierre VALETTE.....	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS.....	Jean-Jacques ALBIE.....	Dominique THIBART
ST VINCENT DE COSSE.....	Marie-Eve BEYNEIX.....	Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL.....	Christine DANGREMONT.....	Eric ALARD
STE NATHALENE.....	Frédéric TACHE	
TAMNIES.....	Marc PONS.....	Patrick BAIGUERRA
VEZAC.....	Christian ROBLES.....	Christian SESTARET
VITRAC.....	Eric GAUTHIER.....	Daniel CHAZARAIN

Excusés :

LES EYZIES : MME Véronique COUTAND

Procurations :

Mme Carole HENRY, Saint Pompon, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée
Mme Marie-Annick DUCOIN, Saint Laurent la Vallée, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée
M Pierre COUDON, Saint Pompon, donne procuration à Mme Marlies CABANEL, Sarlat la Canéda,
Mme Heloise MARADENE, Prats de Carlux, donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER, Carlux
Mme Marguerite MENARDIE, St Martial de N, donne procuration à M François DEFONTAINE, St Martial de N,
Mme Christiane SALVIAT, Valojoux, donne procuration à M Philippe BASTIDE, Valojoux,
Mme Véronique BENITTA, St Aubin de Nt, donne procuration à Mr Christian GARRIGOU, St Aubin de Nt,
Mme Claudine FARFAL, Saint Cybranet, donne procuration à Mr Alain BIELHER, Saint Cybranet,
Mme Catherine CHEYROU, Paulin, donne procuration à M Alain PERIQUOI, Paulin,
Mme Denise ARNOULT, Peyrillac et Millac, donne procuration à M Ghislain FOURREAUX, Peyrillac et Millac,
M Serge PARRE, Beynac et Cazenac, donne procuration à M Francis VAUCEL, Beynac et Cazenac,
M Patrick LE MELLODO, Thonac, donne procuration à Mme Claudine LAWARREE, Thonac,

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le marché public pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères (BOM), 26T, équipées d'une grue, est composé de deux lots. Le premier lot est consenti aux Ets Etoile 24 pour la fourniture des châssis 26T, le second est attribué aux Ets MANJOT pour équiper chaque châssis, d'une benne à ordures, d'une grue et de divers matériels.

Il précise que les Ets ETOILE 24 ont d'ores et déjà réalisé leur part de marché (lot 1) et ont déposé les deux châssis dans les ateliers des Ets MANJOT pour montage du matériel (lot 2). Le lot 1 doit cependant attendre plusieurs mois avant d'obtenir le règlement correspondant, soit 254 880€ TTC, qui sera réalisé à l'issue de la livraison au SICTOM du matériel commandé.

Considérant la période particulière, et les conséquences de la pandémie pour les entreprises, vu le Code de la commande publique, et à la demande de l'entreprise, le Président propose à l'assemblée d'accorder au titulaire du lot 1 une avance proportionnelle au montant du marché.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** aux Ets ETOILE 24 une avance de 30% du montant du marché, soit 63720€ HT, conformément au Code de la commande publique,
- **MODIFIE** l'article 8 du CCAP du marché public «Fourniture de deux Benne à Ordures Ménagères 26T» comme suit : *Une avance de 30% est accordé au titulaire du lot 1 - Fourniture de deux châssis courts de 26 tonnes, de type 6x2,*
- **AUTORISE** le Président à signer les documents contractuels,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 19 « nouvel équipement de collecte ».

Pour copie conforme, à Marcillac St Quentin, le 06/08/2020

Le Président,
Jérôme PEYRAT

AR PREFECTURE

024-252402284-20200806-D1306082020-DE
Regu le 13/08/2020

